

AVIORNIS FRANCE INTERNATIONAL
Les Juliens
71160 Saint Agnan
Tél 09 63 02 32 55
E-mail : secretariat@aviornis.fr

Association reconnue d'utilité publique pour la biodiversité d'élevage en milieu protégé d'espèces non domestiques de la classe « AVES » : NOR IOCD1134440D

FICHE DE RENSEIGNEMENTS DELEGUE

Nom : _____ **Prénom :** _____
Adresse : _____
Code postal : _____ **Ville :** _____
Date de naissance : _____
Statut éleveur : APD - CC - Rien (rayer les mentions inutiles)
Familles élevées : anatidés - colombidés - galliformes - autres

Le délégué est un bénévole. Il exerce son activité sur le secteur géographique qui lui est dédié. Il n'a pas d'obligation de résultat mais doit participer à la vie active de l'association. Il agit dans l'esprit de la charte établie par Aviornis et consultable sur le site internet. Il ne peut prétendre à l'accès au listing des éleveurs.

Le délégué doit être à jour de sa cotisation annuelle et informer le responsable des actions qu'il souhaite mener.

Sa mission est d'aider, selon ses connaissances, les adhérents de son secteur pour les formalités administratives, la détention, la législation, la mise en conformité de l'élevage en milieu protégé... et transmettre l'information au délégué national.

Lors d'une manifestation ornithologique, exposition, salon avicole, il est souhaitable (selon ses disponibilités) qu'avec l'aide des adhérents locaux, il tienne un stand de présentation d'oiseaux éventuellement agrémenté d'un bassin pour les anatidés, de volières et de végétaux (voir compte rendus expos dans les revues), ceci afin de promouvoir l'association.

Sur sa demande, du matériel est mis à sa disposition (stand, banderole, totem, fiches conseil de détention, revues, feuilles d'adhésion, autocollants) ainsi que des articles de la collection Aviornis destinés à la vente.

Il rendra compte de ses activités (nouvelles adhésions, abonnements, renouvellements, ventes diverses) et des remarques des éleveurs, au délégué national qui transmettra au secrétariat et au bureau.

Le compte rendu de l'exposition, accompagné de photos, pour la revue sera fait en coopération avec les adhérents locaux.

Le renouvellement se fera chaque année civile par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une ou l'autre partie un mois avant l'échéance.

Date :

Signature délégué

Signature Aviornis